



25 avril 2019

CENTRE DE RESSOURCES DOCUMENTAIRES INSET ANGERS

**TRANSFERT DE
COMPÉTENCES AU SEIN DU
BLOC LOCAL**

**L'EXERCICE DES COMPÉTENCES
A CARACTÈRE ÉDUCATIF
(SCOLAIRE, PÉRISCOLAIRE,
ENFANCE, JEUNESSE)**

**JEUDI 25 AVRIL 2019
9H30-16H30**

INSET ANGERS

le Cnfppt

QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT

DOSSIER DOCUMENTAIRE

Elaboré par le Centre de Ressources Documentaires de l'Inset d'Angers

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

[Les transferts de compétences entre collectivités. Les volets technique, juridique et financier pour les communes et établissements publics de coopération intercommunale](#)

CNFPT, 2019, 102 p.

Introduction : les enjeux des transferts de compétences

- principes généraux
- la mesure des enjeux et les conditions générales d'un transfert de compétences réussi
- les conséquences des transferts de compétences
- la préparation et la conduite du transfert de compétences dans le temps.

Annexes et modèles pratiques : documents généraux, la gestion du personnel, la gestion des biens.

[Retour d'expérience : 4B Sud Charente \(Charente\) - La compétence scolaire, ciment de la communauté](#)

Intercommunalités, 03/2019, n° 237, p. 16

Proche de deux pôles urbains, la communauté des 4B Sud Charente mise sur les services de proximité et le développement local pour fidéliser sa population. Une condition préalable à cette ambition était de solidifier le couple communes-intercommunalité, ce qu'a permis le travail en commun sur la mise à niveau des écoles.

[« Quelle place pour les intercommunalités dans l'action éducative ? »](#)

Education et Territoire, page consultée le 18/04/2019

Retour sur la conférence-débat organisé le 8 décembre dernier par Education & Territoires– en partenariat avec l'[ANDEV](#)

L'interco sur le chemin de l'école [dossier]

Gazette des communes, des départements, des régions (la), 03/09/2018, n° 2430, p. 36-42

- Egalité

Mettre en place une prestation équitable sur un territoire hétérogène en matière d'offre de services scolaires, péri ou extrascolaires : telle est la principale motivation des élus qui acceptent de déléguer la question scolaire à leur communauté.

- Confiance

Le lien entre l'école et la commune reste symboliquement très fort.

Une telle délégation doit se faire dans la confiance avec l'assurance pour les maires que la voix de leurs administrés sera entendue, et qu'ils seront parties prenantes dans les décisions.

- Imbroglio

Conséquence de la loi « Notre », l'harmonisation des compétences scolaires après des fusions contraintes peut se transformer en véritable casse-tête, surtout quand les nouveaux périmètres ainsi créés ne correspondent pas aux bassins de vie.

Après les fusions, des politiques éducatives difficiles à harmoniser

Gazette des communes, des départements, des régions (la), 03/09/2018, n° 2430, p. 40-41

Lorsque des intercommunalités sont mariées de force ou que les disparités en matière d'équipements et de services scolaires sont trop grandes, il se révèle compliqué de faire valoir l'intérêt communautaire.

Les cinq règles d'un transfert réussi

Gazette des communes, des départements, des régions (la), 03/09/2018, n° 2430, p. 42

Le transfert de la question scolaire à l'intercommunalité nécessite de bâtir un projet politique en lien avec le territoire dans un climat de confiance. La préparation doit être minutieuse, et la communication envers le personnel et les habitants, anticipée.

[Les enjeux de l'intercommunalité scolaire](#) / CHRISTIANY Damien

Assemblée des communautés de France - Caisse des dépôts et consignations, 2018, 37 p.

Cette note pour objectif de "préciser les enjeux juridiques, financiers, organisationnels, méthodologiques, mais également politiques, qui président à l'exercice de la compétence scolaire, qu'il s'agisse d'une décision volontaire de transfert ou d'un enjeu d'harmonisation, voire de restitution de la compétence". Le tout dans le cadre de la recomposition de la carte intercommunale, intervenue le 1er janvier dernier en application de la loi d'août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe).

L'école met le CAP sur l'intercommunalité

Acteurs de la vie scolaire, 11/2018, n° 101, p. 8-11

Les petites écoles de village avaient déjà du souci à se faire. Le comité d'experts Action publique 2022 (CAP 22) franchit une nouvelle étape en préconisant de transférer les compétences scolaires et périscolaires au niveau intercommunal, « afin d'assurer une meilleure péréquation et une plus grande équité dans la répartition des moyens sur le territoire ». L'État y voit beaucoup d'avantages mais les élus municipaux sont souvent réticents, tandis que les enseignants s'interrogent.

[Une politique de jeunesse en territoire rural et périurbain monographie en Terres de Lorraine](#)

HALTER Jean-Pierre, INJEP, 07/2018, 104 p.

Dans le cadre des recherches consacrées à la reconfiguration des politiques publiques en direction des jeunes, l'INJEP se propose d'étendre son champ d'investigation aux collectivités locales qui se sont dotées d'une compétence jeunesse dans le cadre d'une intercommunalité, ou qui développent une politique en direction des jeunes dans le cadre d'un pays. Cette monographie est consacrée au pays de Terres de Lorraine et aux communautés de communes de Moselle et Madon et du Pays de Colombey-les-Belles et du Sud Toulinois, qui ont été à l'initiative, dès 1978, d'une démarche de développement local fondée sur le travail d'élus, de représentants de la société civile et de militants, pour dessiner l'avenir du territoire.

[Petite enfance : SPL, DSP, régie, pic et pic et colégram](#)

Lettre du cadre territorial (la), 10/2018, n° 521, p. 28-34

- Les surprises des transferts :

Crèches, centres de loisirs, périscolaire... quand les communes « récupèrent » des compétences petite enfance, elles sont confrontées à des choix difficiles de mode de gestion.

- A un moment, il faut choisir : témoignages de territoriaux

- Pourquoi choisir la SPL : La SPL est adaptée à la gestion de la petite enfance. Mais il faut bien connaître sa nature avant de monter un projet. La fédération des SPL propose une aide précieuse aux volontaires.

- L'œil des experts « Déléguer nécessite de fixer des objectifs et de les contrôler »

Bibliographie

Editée par l'INSET, rue du Nid de Pie, CS 62020, 49016 Angers Cedex 1

www.cnfpt.fr

Directrice de publication : **Marion Leroux**, Directrice

Responsable du centre de ressources : **Bérangère Guillet**

Conception et réalisation : **Bérangère Guillet, Marie-Christine Marchand, Marie Tavernier**

Tél. : 02 41 22 41 46

© 2019 CNFPT/ INSET D'ANGERS